

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 mai 2025.

Date et heure de la séance : 21 mai 2025 à 19h00

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

**Présents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

**Absent** : M. Florian CATINOT

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 25/05/21/007**

**OBJET. : Travaux pour l'alimentation électrique du système de vidéoprotection (2<sup>ème</sup> tranche) par l'intermédiaire du réseau d'éclairage public.**

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, rappelle aux membres du Conseil Municipal la réalisation de la seconde tranche de travaux du système de vidéoprotection sur le territoire communal en fin d'année 2025.

Afin d'alimenter électriquement ce futur matériel de vidéoprotection, il est nécessaire de modifier le réseau d'éclairage pour prévoir une arrivée électrique à chaque mât d'éclairage recevant une ou plusieurs caméras. Ces modifications, depuis les armoires d'éclairage les plus proches, nécessitent un câblage adapté. Des supports provisoires seront posés sur les trottoirs de la rue de Gondole, dans l'attente des travaux de réseaux par Clermont Auvergne Métropole.

M. MORIN sollicite l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63) et ce pour une réalisation sur l'année 2025. Les montants sont ceux indiqués ci-après et seront inscrits sur l'exercice budgétaire 2026.

Il est rappelé que la commune participe à un fonds de concours en fonction d'une répartition entre le TE63 et la commune déterminée dans les statuts du TE63.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à 12 000 € HT et le fond de concours s'élèverait à 7 200 € HT.

Modification câblage suite alimentation vidéoprotection (TE63 = 40% - commune = 60%)  
Montant des travaux = 12 000,00 € HT - participation de la commune = **7 200,00 € HT.**

La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y a lieu.

Sébastien MORIN indique que ce point présenté en commission « travaux », le 12 mai 2025, a reçu un avis favorable, et il invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Accepter de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de **7 200 € HT**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint aux Travaux, à signer la convention de financement des travaux d'alimentation pour la seconde tranche du système de vidéoprotection.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 23/05/2025  
Reçu en préfecture le 23/05/2025

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**